

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 14	<b>Séance du 29 mars 2017</b> L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 10	<b>Sont présents:</b> Christian LABORDE, Josiane PICHON, Alain MONSO, Roland PUIGVERT, Olivier COURDEAU, Marie-Christine DUMOLIE, Régis LACAU, Pascale MARTIN, Sandrine PEREIRA, Jérôme TORRESAN
<b>Votants:</b> 13	<b>Représentés:</b> Michel TROUBAT par Alain MONSO, Abilio BRANDAO par Régis LACAU, Claude CAUSSIEU par Christian LABORDE
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Marie CALONGE
	<b>Secrétaire de séance:</b> Josiane PICHON

### VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Christian LABORDE, Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la "journée complémentaire" ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Christian LABORDE, Après s'être fait présenter le budget annexe Lotissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état du passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la "journée complémentaire" ;

- Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion Lotissement dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain MONSO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 186 841.87	1 825 913.30	1 078 494.97	941 470.53	2 265 336.84	2 767 383.83
<b>TOTAUX</b>	<b>1 186 841.87</b>	<b>1 825 913.30</b>	<b>1 078 494.97</b>	<b>941 470.53</b>	<b>2 265 336.84</b>	<b>2 767 383.83</b>
Résultat de clôture		639 071.09	137 024.44			502 046.99
(- 0.34 € de déficit du budget CCAS)				Restes à réaliser	39 500.00	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain MONSO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	761 817.16	761 817.16	715 606.08	837 144.66	1 477 423.24	1 598 961.82
<b>TOTAUX</b>	<b>761 817.16</b>	<b>761 817.16</b>	<b>715 606.08</b>	<b>837 144.66</b>	<b>1 477 423.24</b>	<b>1 598 961.82</b>
Résultat de clôture				121 538.58		121 538.58
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total			121 538.58

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

### AFFECTATION DES RESULTATS DE 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian LABORDE, Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de Alain MONSO, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat de l'exercice 2016	- 137 024.44
- Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015	243 094.72
- Résultat cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017	106 070.28
- Reste à réaliser en dépenses	39 500.00
- Reste à réaliser en recettes	0.00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat excédentaire de l'exercice 2016	639 071.09
- Résultat antérieur cumulé au 31/12/2015	461 158.76
- Affectation en 2016 des résultats de 2015	0.00
- Excédent cumulé à affecter	1 100 229.85

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement	0.00
Supplément disponible	1 100 229.85
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00
Supplément disponible	0.00
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0.00

#### Inscription au budget 2017

001 Recettes d'investissement	106 070.28
002 Recettes de fonctionnement	1 100 229.85
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	39 500.00

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition des trois taxes directes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017, Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux, notamment :

- limites de chacun,

- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition qui seront pour l'année 2017 :

- **taxe d'habitation** **5,20 %**

- **foncier bâti** **10,50 %**

- **foncier non bâti** **33,39 %**

### INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal de modifier les dispositions actuelles concernant le calcul des indemnités des élus et que celles-ci soient dorénavant fixées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il propose également que cette modification soit rétroactive et s'applique à compter du 1er janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les suggestions de Monsieur le Maire et décide qu'à compter du 1er janvier 2017 le calcul des indemnités des élus s'effectuera et évoluera en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

En application de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la date limite de vote des budgets et des taux de fiscalité des Collectivités Territoriales au 15 avril,

Vu la réunion de la commission des finances du 21 mars 2017 déterminant les orientations de l'année,

Vu le budget établi en conformité avec la nomenclature M14,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal 2017 comme suit :

<b>- FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 893 379</b>
<b>- INVESTISSEMENT</b>	<b>1 355 909</b>
- Virement de la section de fonctionnement	1 136 371
- Résultat reporté en recettes de fonctionnement	1 100 229
- Résultat reporté en recettes d'investissement	106 070

#### Principales dépenses à la section d'investissement

- Travaux de réseaux et S.D.E.	200 909
- Achat de la maison PUJO et démolition	200 000
- Travaux de voirie	300 000
- Extension du Pôle Santé	300 000
- Local Archives Mairie	20 000
- Travaux à l'Ecole	40 000
- Mobilier, matériel, outillage...	101 500
- Remboursement des emprunts	95 000

### VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2017

En application de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la date limite de vote des budgets et des taux de fiscalité des Collectivités Territoriales au 15 avril,

Vu la réunion de la commission des finances du 21 mars 2017 déterminant les orientations de l'année,

Vu le budget établi en conformité avec la nomenclature M14,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal 2017 comme suit :

<b>- FONCTIONNEMENT</b>	<b>776 210</b>
<b>- INVESTISSEMENT</b>	<b>600 005</b>

### CREATION D'UN BUDGET ANNEXE M4

Monsieur le Maire informe le conseil que les panneaux photovoltaïques créés à l'école nécessite la création d'un budget annexe pour la production d'électricité.

Ce budget sera assujéti à la TVA pour une périodicité trimestrielle et utilisera la nomenclature M4.

Une fois créé, ce budget sera voté au prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer un budget annexe pour la production d'électricité, assujéti à la TVA, dont la nomenclature sera la M4.

### BRETELLE DE SORTIE LOUEY : VENTE DE PARCELLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des parcelles de terrain seront vendues au Conseil Départemental afin de réaliser l'aménagement de la bretelle de sortie. Il s'agit des parcelles

- **ZA 47 de 658 m<sup>2</sup> au prix de 0.40 € le m<sup>2</sup> soit 263.20 €**

- **ZA 71 de 983 m<sup>2</sup> au prix de 0.40 € le m<sup>2</sup> soit 393.20 €**

Soit un total de 656.40 € pour les deux parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de ces parcelles aux conditions tarifaires ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente définitif.

### SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ADOUR ET DE SES AFFLUENTS : ARRETE DE PERIMETRE DE FUSION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses affluents (SMGAA) a lancé depuis 2009 une démarche de rapprochement des syndicats dont le dernier est l'adhésion des communes membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'Echez et de ses canaux au 1er octobre 2016.

Il expose qu'afin d'obtenir un périmètre cohérent de bassin versant, le Président du SMGAA a proposé de fusionner avec deux nouvelles structures, à savoir :

- le syndicat pour l'aménagement de l'Estéous (départements 32 et 65)

- le syndicat intercommunal à vocation unique du Lées et de ses affluents (départements 64, 32 et 40).

Considérant que la commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer et qu'à défaut de réponse dans ce délai son avis sera réputé favorable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas donner un avis favorable à la fusion du SMGAA avec le syndicat pour l'aménagement de l'Estéous et le syndicat intercommunal à vocation unique du Lées et de ses affluents.

- de ne pas approuver le périmètre, ni le projet de statuts.